



BERTEAUCOURT LES DAMES

mairie.bertheaucourt-les-dames@laposte.net

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 1^{er} DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt trois
Le 1^{er} décembre à 19 H 00

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le 1^{er} décembre 2023 dans la salle du conseil, sous la présidence de **Monsieur MOREL Dominique, Maire**

Etaient présents : Mesdames BRIAU Delphine, FOURNIER Florence, HARLE Océane, LECOINTE Marie-Claire, LEPOIX Brigitte, ROUZE Martine
Messieurs BUE Hubert, CARLIER Joan, DUPONTREUE Didier, GACQUER Patrick, MOREL Dominique, PRUVOT Pascal,

Etaient excusés : M ROUSSEL Sébastien, ayant donné pouvoir à M GACQUER Patrick
Mme LEGRAND Isabelle, ayant donné pouvoir à Mme FOURNIER Isabelle

Absent : M DEVISMES Dominique

Les conditions du quorum sont réunies : on compte douze présents et deux pouvoirs, soit quatorze votants.

Monsieur le Maire ouvre la séance. Madame LEPOIX Brigitte, seule volontaire, est désignée secrétaire.

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 octobre 2023

Approbation du procès-verbal à l'unanimité.

1. Zone d'accélération des énergies renouvelables (Délib. B71/2023)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAE nR).

Ces ZAE nR doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc...).

Elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

Pour la commune, la friche d'Harondel et les bâtiments communaux ont été identifiés. Il expose que la loi prévoit que la commune doit librement déterminer les modalités de la concertation avec le public, en précisant que la délibération proposant ces ZAEnR doit être transmise au plus tard le 31 décembre 2023 au référent préfectoral à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique dans la Somme.

Au vu de l'échéance du 31 décembre 2023, le Maire propose que :

– la CCNS organise une consultation par voie électronique du 1er décembre au 17 décembre 2023 via son site internet et qu'elle recueille les avis à l'adresse électronique suivante : contact@nievresomme.fr

– Le bilan des contributions fournit par la CCNS sera présenté et débattu lors d'un prochain conseil municipal.

→ Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte et décide de fixer les modalités déclinées ci-dessus.

2. Création poste adjoint technique (Délib. B72/2023 & B74/2023)

Monsieur le Maire demande à Mme Brigitte Lepoix chargée de la commission personnel administratif et technique de présenter ce dossier.

Elle propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi d'un poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires relevant de la catégorie C au service technique pour une durée de 1 an.
 - La modification du tableau des emplois
- Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la proposition.

3. Création poste adjoint d'animation (Délib. B73/2023 & 74/2023)

Monsieur le Maire demande à Mme Brigitte Lepoix chargée de la commission personnel administratif et technique de présenter ce dossier.

Elle propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi d'un poste d'agent d'animation à temps non complet à raison de 22 heures hebdomadaires relevant de la catégorie C au service technique pour une durée de 1 an.
 - La modification du tableau des emplois
- Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la proposition.

4. Cantine à 1€ (Délib. B75/2023 & B75bis/2023)

Monsieur le Maire, comme suite au conseil municipal du 25 octobre 2023, propose une grille tarifaire s'inscrivant dans le dispositif « cantine à 1 € »

Quotient familial	Tarif
0 à 699	0,50€
700 à 999	1€
1000 et plus	3€

A la question du coût, Monsieur le Maire répond que ce dispositif ne coûte rien à la municipalité, puisque l'Etat verse 3 € à la commune pour tout repas inférieur ou égal à 1€.

La convention est envisagée pour une période de 3 ans. Mme Brigitte Lepoix indique que la commune reste libre de se retirer du dispositif quand elle le souhaite.

→le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la grille tarifaire et autorise Monsieur le Maire à signer la convention triennale avec le ministère des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées.

5. Proposition d'achat de terrain pour agrandissement du cimetière (Délib. B76/2023)

Monsieur le Maire rend compte qu'il a rencontré Monsieur Froidure Jean Joseph en vue de l'acquisition d'une parcelle de terrain permettant d'agrandir le cimetière. Parcelle d'environ 7600 m²

Monsieur Pruvot montre à l'ensemble du conseil les plans et indique qu'il s'agirait pour la commune d'acquiescer cette parcelle et de n'aménager qu'une partie correspondant à la superficie du nouveau cimetière actuel, soit environ 200 places. Monsieur Pruvot indique qu'il n'est pas obligatoire de faire appel à un hydrogéologue.

Madame Delphine Briau fait remarquer qu'il y a beaucoup de tombes abandonnées et qu'il faudrait récupérer ces concessions. Monsieur Pruvot confirme qu'il faut l'envisager dès janvier, mais que cela reste une mesure compliquée et lente.

Monsieur Froidure est favorable à la vente de cette parcelle contre la somme de 6000€, net vendeur.

Monsieur Patrick Gacquer indique qu'il serait nécessaire de solliciter le service des domaines pour s'assurer que le prix s'inscrit bien dans le cours actuel du marché.

→Après délibération, le conseil, à l'unanimité, est favorable à la proposition.

6. Proposition de vente de parcelles

Monsieur le Maire fait part de la proposition de Ms Miannay de procéder à l'achat de parcelles situées le long de l'ancienne voie ferrée entre Berteaucourt et Pernois.

Ceux-ci souhaiteraient acheter les parcelles 11, 21,26, 40, 41, 36, soit 49650 m² et ont fait une proposition de 5000€ l'hectare.

Madame Delphine Briau interroge quant au fait d'acheter à 7500 ou 8000€ de l'hectare et de vendre à 5000 €. Elle indique que peut-être d'autres personnes seraient intéressées. Elle fait aussi remarquer que la vente de ces parcelles réduira considérablement le territoire de chasse.

Mme Brigitte Lepoix indique qu'il est d'abord nécessaire de savoir si ces parcelles relèvent du domaine public ou privé.

→ Aucune décision n'est prise. Ce point sera réexaminé lors d'un prochain conseil.

7. Aménagement de sanitaires au stade d'Harondel

Monsieur le Maire rend compte de la nécessité d'intervenir sur les sanitaires du stade d'Harondel. La commune de Saint Léger a fait établir un devis pour remplacer les toilettes turques par 2 WC à poser. Le devis s'élève à 1719,60 €

Monsieur le Maire sollicite le conseil pour financer ces travaux avec la commune de St Léger à hauteur de 50%.

→ Après délibération, le conseil, à l'unanimité, est favorable à la proposition.

8. Questions diverses

➤ Règlement inscription cantine

Mme Brigitte Lepoix, commission *enfance et jeunesse*, remercie les élus d'avoir répondu favorablement à la demande de modification du règlement de cantine, suite à la demande des familles lors du conseil d'école.

➤ Noël des aînés

Madame Florence Fournier, commission *séniors, liens intergénérationnels et solidarité* indique que la distribution pourra être effectuée durant la période du 13 au 17 décembre.

Madame Delphine Briau indique que les cartes réalisées par les enfants sont disponibles.

Mesdames Fournier et Rouzé préparent la distribution et informeront les élus des rues dont ils auront à se charger.

➤ Noël des enfants

Madame Océane Harlé a pris contact avec le Vox pour la projection.

Plusieurs dates possibles : 28 et 29 décembre et 1 date en janvier.

Films envisagés : Wish et Migrations

Tarif : 3€

➤ Repas de Noël à la cantine

Pour permettre aux enfants de profiter pleinement du repas de Noël, les horaires seront avancés. La présence d'élus est souhaitée pour accompagner les enfants. Mesdames Lecointe, Lepoix et Messieurs Carlier et Gacquer se proposent.

➤ Trombinoscope

Mme Brigitte Lepoix, commission *information communication*, indique que la commission travaille à la rédaction du livret d'accueil pour les nouveaux habitants et qu'elle souhaiterait y insérer un trombinoscope regroupant les élus et l'ensemble du personnel communal.

→ l'ensemble des élus y est favorable.

➤ Décoration de Noël

Monsieur Pascal Pruvot informe que la commission *fêtes et cérémonies* a travaillé à la réalisation de décorations en bois peint à placer dans le village.

Les employés de voirie procèdent à leur installation.

Monsieur le Maire indique que les décorations lumineuses seront installées entre le 8 et le 12 décembre. L'éclairage sera assuré durant les nuits.

➤ Vœux du Maire

La date est fixée au 12 janvier à 19h00 à la salle polyvalente.

➤ Autres questions ou remarques

- Une personne rue J Vasseur utilise une poubelle de rue pour y déposer ses ordures ménagères. Rappel que cela est strictement interdit et peut être soumis à verbalisation.
- Mme Briau fait part de petits travaux à réaliser aux abords de l'école :
 - 2 gouttières bouchées au logement situé à gauche de l'école élémentaire
 - La grille rouge située en bas de l'école est à refixer
 - Problème de clé pour la grille située en haut du sentier. La grille ne peut pas s'ouvrir
- M Dupontreué fait part d'une nécessaire intervention pour le panneau arrêt minute près de chez la fleuriste
- M Pruvot rend compte qu'un bureau d'études a été missionné depuis mars 2023 pour un projet sécurité traversée du village. Coût 13000€
Le projet global est évalué à 98000€
La commission sécurité fera le point par rapport à ce dossier lors d'un prochain conseil.

Séance levée à 20h45